

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°627

Du 31 mai 2023



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 8

Email: district@savoie.fff.fr

Site: <http://savoie.fff.fr>



Assemblée Générale du 1er Juillet 2023 - 15h30

MERCURY – Salle d'Animation Rurale

Ordre du jour

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District: 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de F.C. BELLE ETOILE MERCURY
- Allocution de Monsieur le Maire de MERCURY.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à AITON le 02 juillet 2022
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2022/2023
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2023/2024
- Examen des vœux à déposer par **ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas (Bulletin de réservation en annexe)

Présence Obligatoire des clubs

Amende de 140€ en cas d'absence

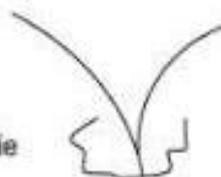
SOMMAIRE

• Comité Direction	p. 2-3	• Commission Technique	p. 19-20
• Secrétariat	p. 4	• Commission des Règlements	p. 21-22
• Trésorerie	p. 5	• Commission d'Appel Règlementaire	p. 23-26
• Commission des Médailles	p. 5 -6	• Commission d'Appel Disciplinaire	p. 27-28
• Commission F.M.I	p. 6-7	• Commission des arbitres	p. 29 à 31
• Commission Sportive Séniors/U20	p. 7-8	• Commission Discipline	p. 32 à 34
• Commission des Jeunes	p. 9 à 13	• Annexes	p. 35
• Commission Futsal	p. 14		
• Commission des Coupes	p. 15 à 17		
• Commission Féminine	p. 18		

Rencontres, Amendes, Sommes dues, Bulletin de réservation repas Assemblée Générale, Manifestation Tournoi U11, Manifestation Tournoi FUTNET



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

REUNION du Lundi 29 Mai 2023

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE– COHEN - HUNSTEDT– DIETZ - GALLET - SAILE – BILLAUD – CAREGLIO – JANET – VALENTINO – SPADA – SOARES - FONTAINE – GACHET – DESMARIEUX

Excusés :

Mmes JULLIARD - LECHALARD
Mrs. RADOSZYCKI – SALINO – GUICHARD – THENIS – TOGNET

Décisions Comité de Direction

Le Comité de Direction identifie les matchs sensibles de cette fin de saison et décide la mise en place de délégués aux frais du District.

La traditionnelle Assemblée Générale de début de saison aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023, à LAISSAUD.

Après avoir pris des renseignements et devant le faible nombre potentiel d'équipes savoyardes, le CD décide : Pour les compétitions U20 garçons et séniors féminines à 11, le district de Savoie ne sera pas en mesure de mettre en place un championnat la saison prochaine. Les clubs intéressés peuvent s'inscrire en Isère ou en Haute-Savoie.

COURRIERS RECUS

Football Club SAINT BALDOPH – invitation - le samedi 10 juin 2023 à 18h30 au stade pour son Assemblée Générale de fin de saison

CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL – invitation - le samedi 09 juin 2023 à 19h00 - Place du Clos Denarié à CHIGNIN pour son Assemblée Générale

Nous remercions le Club de SAINT BALDOPH et celui du CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL pour leur invitation. Malheureusement, notre emploi du temps est très chargé, nous n'avons personne de disponible à cette période. Nous vous souhaitons une bonne assemblée générale.



RAPPEL AUX CLUBS

CARTE ESSENCE INTERMARCHÉ : utilisation des bons d'aide au déplacement avant le 30 juin 2023

AS BARBERAZ - AS UGINE - FC BAUGES - JS CHAMBERIENNE - US GRAND MONT LA 8

Votre club a bénéficié de la part de la FFF, de bons d'aide au déplacement, sous la forme de cartes prépayées d'une valeur de 50 € chacune, qui vous ont été distribués par voie postale, accompagnés d'un courrier d'information, à l'adresse officielle du club en octobre dernier.

Sauf erreur de notre part, nous ne constatons qu'aucune de ces cartes n'a pour le moment été utilisée. Nous vous demandons donc de bien vouloir vous assurer qu'elles ont bien été réceptionnées par l'un de vos dirigeants. Nous vous rappelons que ces cartes sont valables jusqu'au 30 juin 2023, dernier délai, mais vous recommandons, pour un meilleur suivi de cette opération, de les utiliser le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'un service clients est à votre disposition par email (operationfff@lacartecarburant.com) pour répondre à toutes vos questions (non-réception des cartes, problème dans l'utilisation des cartes, oubli du code confidentiel, ...).

INFORMATION

A compter de ce jour, **tous les mails envoyés par les clubs** devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.

Toutes demandes de modifications de matchs devront être accompagnées du **numéro de match, la catégorie et/ou la poule concernée.**

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60

koesio.com

Impression
Gestion & stats
Sécurité
Informatique
Gestion Documentaire
Communication



SECRÉTARIAT

REUNION du Lundi 29 Mai 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 22 Mai 2023 au 29 Mai 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL – FC ST BALDOPH

Commission d'Appel en matière Règlementaire :

F. C. CHAMBOTTE (2) - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - RAPHAEL Bryan - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - Stéphane SEBTI – FC LA ROCHETTE

Commission d'Appel en matière Disciplinaire :

Oussama BENSEGHIR - ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Commission Sportive :

F.C. ST BALDOPH - F.C. NIVOLET - F. C. DE CHAUTAGNE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - Stéphane SEBTI - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - ENT.S. DRUMETTAZ - MOUXY - F.C. VILLARGONDRAN - ENT. VAL D'HYERES - GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE (3) - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – US LA RAVOIRE - AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC – ENT S DRUMETTAZ MOUXY – GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (3)

Commission de Discipline :

Courrier :

Union Olympique Albertville - A.S. D'UGINE - Stéphane SEBTI - FC BEAUFORTIN QUEIGE - GUIGUES Olivier -A.S. D'UGINE

Rapport :

MISSION Benoît - Hervé VANNESPENNE – DENIZ Abdulkadir

Commission Des Coupes :

U.S. LA MOTTE SERVOLEX



TRÉSORERIE

Lundi 29/05/2023

INFORMATION

Vous trouverez, en annexe de ce Foot Savoie, le tableau récapitulatif des sommes dues au District en date du 30 mai 2023

Ce tableau sera adressé aux clubs par mail, accompagné du R.I.B du District

COMMISSION DES MEDAILLES

Président : Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

Lundi 29/05/2023

MEDAILLES DE LIGUE

ARGENT

ANGLADE
BOULOUT
GACHET
RICHARD

PEGGY
NICOLAS
JACKY
DENIS

FC CHAUTAGNE
ASS. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE
DISTRICT
AIGUEBELLE

VERMEIL

HANS

ALAIN

DISTRICT

MEDAILLES DE DISTRICT

ARGENT

BELLI
CARIN
LAMBERT
LEGROUX
MARIN
MAILLAND ROSSET
VILLEGAS
YSARD

SYLVIANE
CELINE
CYRIL
MICKAEL
NICOLAS
LOUIS
BENOIT
JEROME

MONTMELIAN
MERCURY
FC SUD LAC
MERCURY
MERCURY
DRUMETTAZ
FC CHAUTAGNE
ASS.FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE



OR

GERMINA
LAURENT
REY
SPADA

JEAN PIERRE
GEORGES
FRANCK
JEAN CLAUDE

APREMONT
US ST REMY DE MAURIENNE
AS CUINES LA CHAMBRE
ES TARENTOISE

MEDAILLE FEDERALE

OR

CRESTEE

DENIS

DISTRICT

COMMISSION F.M.I

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Mail : savoiefmi@outlook.fr

RAPPEL IMPORTANT EN CAS DE PROBLEME

Utilisation de la procédure d'effacement données et cache

Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous invitons à utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

<https://savoie.fff.fr/simple/f-m-i-effacement-des-donnees/>

Cela pourrait régler votre problème

Si le problème persiste, comme indiqué de nombreuses fois, contactez-nous pour vous aider à régler le problème

FMI procédure pour match non joué

Toute rencontre inscrite sur la tablette doit être validée.
En cas de match non joué, utiliser la procédure disponible sur le site.

<https://savoie.fff.fr/simple/fmi-procedure-match-non-joue/>

FMI : utilisation

Nous rappelons que **vous DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant, pendant et après le match.

Pour les ententes pensez à vérifier vos effectifs dès la disponibilité des matchs



N'attendez pas le dernier moment pour vérifier que tout va bien (tablettes non chargées, manque des joueurs, absence de match proposé,)

Et que vous devez remplir la feuille d'anomalie FMI en cas de problème rencontré lors de l'utilisation de la FMI qui empêcherait son utilisation.

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI **avec en particulier procédure pour absence de l'arbitre**

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint : Sauveur MICALLEF

Réunion du 29 Mai 2023

Présents : MRS. HANS, VALENTINO, GACHET

Excusés : Mr MICALLEF

A NOTER Mr MICALLEF sera absent du 23/05 au 30/05 inclus

COURRIERS RECUS

Forfaits journée du 28 mai 23 :

Match N° 24782452	CHAMBERY PORT CROIX ROUGE 2	//	<u>LE BOURGET DU LAC 1 (1°forfait)</u>
Match N° 25645938	AS MONTAGNY 1	//	<u>ES - DRUMETTAZ MOUXY 3 (2°forfait)</u>
Match N° 24782587	VILLARGONDRAN 1	//	<u>LA RAVOIRE 2 (1) forfait)</u>

Reçu feuille de match papier :

Match N° 25645926	HAUT FOOTBALL CHAMBERY	//	ES-TARENTEISE 3
-------------------	------------------------	----	-----------------

Match remis du 21 mai :

Match N° 24782450	CHAMBERY SPORT 73 1	//	CHAUTAGNE 1 (cause décès)
-------------------	---------------------	----	---------------------------

Courriers par mail :

AS CUINES Désidérata pour saison 23/24

Mr SEBTI : lu et noté Mail reçu avec adresse personnel non conforme.

ST-BADOPH : lu et noté Voir article 34-2-1



CHAMPIONNATS

MATCH N° 24782450 CHAMBERY SPORT 73 1 // CHAUTAGNE 1 se jouera le 04 juin à 15 H 00 A BOUTRON

NOTE AUX CLUBS DE D4

ERRATUM : Pour les poules de D4, comme présenté en AG du district du 02 juillet 2022, les montées et descentes sont prévues dans le tableau de nos règlements sportifs adaptés du fait des poules à 10 équipes. Il faut lire 9ème et 10ème à la place de 11ème et 12ème.

AMENDES FORFAITS

Match N° 24782316 LA MOTTE SERVOLEX 2 // UO ALBERTVILLE 2 **forfait ALBERTVILLE 2**
ALBERTVILLE DOIT 175 € au district et à la Motte qui s'est déplacé au match aller 57 KMS X 2€ = 114 €

Match N° 24856191 MODANE 2 // ALBERTVILLE 3 **Forfait ALBERTVILLE 3**
ALBERTVILLE DOIT 175 € au district et à Modane qui s'est déplacé au match aller 90 KMS X 2 € = 180 €

HOMOLOGATIONS

Match n°24782316 LA MOTTE SERVOLEX 2 // UO ALBERTVILLE 2 **forfait ALBERTVILLE 2**
LA MOTTE SERVOLEX 2 **3 BUTS 3 POINTS** // ALBERTVILLE 2 **0 BUT 0 POINT**

Match N° 24856191 MODANE 2 // ALBERTVILLE 3 **Forfait ALBERTVILLE 3**
MODANE 2 **3 BUTS 3 POINTS** // ALBERTVILLE 3 **0 BUT 0 POINT**

Match N° 25645926 HAUT FOOTBALL CHAMBERY // ES-TARENTEISE 3 Résultat 6 – 2
HAUT FOOTBALL CHY 1 **6 BUTS 3 POINTS** ES-TARENTEISE 3 **2 BUTS 0 POINT**

Rappel règlement sportif du district

Article 23 Diminution de Points

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain.

Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

Dans les championnats « Minimes », « Cadets » la diminution sera de 2 points pour la cinquième expulsion au cours de la saison et de 1 point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.
Seuls les dirigeants sanctionnés d'une suspension ferme seront concernés.



COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 29 mai 2023

Présents : Mrs. HUNSTEDT, SOARES, DIETZ, VALENTINO, FONTAINE

Excusés : Mme LECHALARD

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Déclaration ententes :

CUINES - AIGUEBELLE - ST REMY ENTENTE BASSE MAURIENNE gérée par AIGUEBELLE
AS HAUTE COMBE - ALBERTVILLE gérée par AS HAUTE COMBE
FCV - FCST entente gérée par VILLARGONDRAN stade de **ST JULIEN**
CA MAURIENNE tous les matchs se joueront stade **GAVARINI** à ST JEAN

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

Note aux Clubs

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

NOTE AUX CLUBS

Le club de BARBERAZ ayant fait forfait général toutes les équipes qui devaient les rencontrer sont exemptes.

MATCHS DU WEEKEND

3 JUIN

D1

Match HAUTE COMBE 1 contre LA RAVOIRE US 1 (**forfait de la RAVOIRE**)

Match NIVOLET FC 2 contre GJ LA SAVOYARDE 1 se jouera à 15H00

Match MERCURY BELLE ETOILE 1 contre CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 se jouera à 16H30

Match CHARTREUSE GUIERS US 1 contre GAPS 1 se jouera à 10H30 au stade ANDRE CHANET à ENTRE DEUX GUIERS.

Match DRUMETTAZ-MOUXY ES 1 contre CA MAURIENNE 1 se jouera à 15H00



D2

Match LA MOTTE SERVOLEX US 1 contre DOMESSIN US 1 se jouera à 10H00

Match CHAMBERY JS 1 contre SAINT BALDOPH FC 1 se jouera à 15H00

Match FC HAUTE TARENTOISE 1 contre AS BOZEL MONT JOVET 1 se jouera à 15H00 à BOURG ST MAURICE

Match ES TARENTOISE 1 contre MERCURY BELLE ETOILE FC 2 se jouera à 15H00

Match AS HAUTE COMBE 2 contre ENT BASSE MAURIENNE 1 se jouera à 14H00

D3

Match UGINE AS 1 contre CHAMBERY JS 2 se jouera à 15H00

Match LA ROCHETTE FC 1 contre ENT. FC VILLARS JULIEN 1 se jouera à 17H00

Match GR JEUNES EPINE 1 contre LA MOTTE SERVOLEX US 2 se jouera à 15H00

Match AIX FC 2 contre CHAMBERY SPORT73 se jouera à 14H30 stade Jacques FORESTIER

Match GAPS 2 contre FC CHAMBOTTE 1 se jouera à 10H30 au stade de NOVALAISE

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Courriers clubs reçus

A - LIEU DE RECONTRE 1 & PLANNING DES CLUBS.

GAPS / CHART.GUIERS / HTE TARENTOISE / LA SAVOYARDE / ST. PIERRE D'ALBIGNY / LE BOURGET.

B - MODIFICATION HEURE DE MATCH & DATE.

C.A. MAURIENNE – YENNE C.A. / GAPS 3 – CHART. GUIERS /

BASSE MAURIENNE 1 – CHARTREUSE GUIERS 1.

C - MATCH REPORTE. AU 31 mai 2023.

Match N°. 25697149 GAPS 3. / CHARTREUSE GUIERS US. 2 Se joue au PONT DE BEAUVOISIN 15h00

JOURNEE 09 DU 04 JUIN 2023

D.1.

Match N°.25696779 GROUPEMENT JEUBE LA SAVOYARDE 1 / ENT. BASSE MAURIENNE 1 Stade Albert SERRAZ Montmélian.

Match N°.25696782 HTE. TARENTOISE FC.1 / CHARTR.GUIERS US.1 Se joue à BOURG ST MAURICE.

Match N°.25696783 NIVOLET FC.2 / ST. BALDOPH FC.1 Se joue Stade des BARILLETES.

D.2.

Match N°.25697057 CA. MAURIENNE 1 / YENNE CA. 1 Se joue **samedi 03/06**. Stade GAVARINI à 16H.

Match N°.25697056 FC. CHAMBOTTE 1 / DRUMET. MOUXY ES. 1. Se joue à LA BIOLLE.

Match N°.25697059 GR. ÉPINE 1 / ENT. MODANE-ST. MICHEL 1 Se joue **samedi 03/06** à MONTAGNOLE à 10 H30.

D.3.A.

Match N°.25697118 JS. CHAMBERY 1 / ES. TARENTOISE 2 Se joue au stade LEVEL.

Match N°.25697119 HTE. TARENTOISE FC. 2 / GAPS 2. Se joue à AIME stade J.C. ROCCA.

Match N°. 25697117 ST. P. D'ALBIGNY 1 / BAUGES FC. 1 Une demande de St. P. d'Albigny pour jouer **samedi 03/06** à 12H.

D.3.B.

Match N°.25697166 CHARTREUSE GIERS US. 2 / ENT. CHAUTAGNE-CULOZ se joue à ST. LAURENT DU PONT.



MATCH REPORTE A UNE DATE DE CONVENANCE ENTRE CLUB

Match N°.25697162 ENT. CHAUTAGNE-CULOZ 1 / ENT. BASSE MAURIENNE 2.J.08. Du 21/05 à jouer le 11 JUIN dernier délais.

Match N°.25697084 BAUGES FC. 1 / LA SAVOYARDE 2. J.02. Du 26/03/2023. Ce match doit se jouer le 11 JUIN dernier délais.

U/15 à 8.

Le plateau U/15.8 du Club de CHAUTAGNE se joue LE 28/05. À CULOZ.

Absence du BOURGET pour manque d'effectif.

Barberaz ne pourra pas accueillir Le plateau U/15 pour absence de disponibilité du terrain.

U13 Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21

Courriers :

- FC HAUTE TARENTEISE :
Programme des matchs du 03 juin
- GROUPEMENT JEUNE DE L'EPINE : (2)
Forfait équipe U13 : D3 – Poule B du samedi 03 juin
Courrier de dissolution du groupement des jeunes de l'Epine en fin de saison 2022/2023

Programme des matchs : 03 juin 2023

FC HAUTE TARENTEISE

D1 Poule A

Le match FC HAUTE TARENTEISE 1 contre CHAMBERY SF 2

D2 – Poule C

Le match FC HAUTE TARENTEISE 3 contre FC QUEIGE BEAUFORT 1

Ces matchs se joueront au Stade JC. ROCCA à AIME LA PLAGNE à 14H00

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE :

D1 – Poule B

Le match GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 1 contre CHAMBERY SF 3 se jouera au stade des MARAIS à LAISSAUD à 14H00

CHAMBERY SPORT 73

D2 – Poule B

Le match CHAMBERY SPORT 73 -1 contre AIX FC 4 se jouera au stade BOUTRON à 14H00

FC NIVOLET

D2 – Poule C

Le match FC NIVOLET 4 contre AS BOZEL 1 se jouera au stade des BARILLETES à 14H00



GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE :

D3 – Poule C

Le match GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 3 contre AS BOZEL 2

Et D3– Poule D

Le match GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 2 contre FC VILLARGONDRAN 1

Les 2 matchs se joueront au stade des MARAIS à LAISSAUD à 14H00

Programme des matchs : 10 juin 2023

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE :

(Match en retard) D1 – Poule B

Le match GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 1 contre FC LA ROCHELLE 1 se jouera au stade Albert SERRAZ 2 à MONTMELIAN à 14H00

GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT -PAYS-SAVOYARD

D1 – Poule A

Le match GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT -PAYS-SAVOYARD 1 contre FC NIVOLET 2 se jouera au stade de la BRIDOIRE à 14H00

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

Courrier reçu :

- **ENT VAL D'HYERES** : plateau D2/D3 à VIMINES
(Clubs concernés : FC Laissaud 1 et 2 et FC ST Baldoph 1 et 2)

- **FC HAUTE TARENTEISE** : plateau D1 à AIME LA PLAGNE
(Clubs concernés : Chambéry SF 1 et FC Nivolet 2)

- A la demande du club de l'**US LA MOTTE**, le lieu du plateau D2/D3 du 03/06 est modifié. Il aura lieu au FC CHAMBOTTE. Remerciements au club.
(Clubs concernés : US LA MOTTE 2 et 3, JS CHAMBÉRY 1 et 2 et FC CHAMBOTTE 2 et 4)

DERNIÈRE JOURNÉE DE CRITERIUM CE SAMEDI 03/06, BONS PLATEAUX A TOUS !!

A TOUS LES CLUBS :

La commission rappelle que vous devez :

- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif et la remettre au club accueil.

US CHARTREUSE GUIERS : Tournoi samedi 17 juin à ST LAURENT DU PONT

(Affiche de la manifestation en annexe du PV)



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



U9 Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

(Article 5 des R.G. de la ligue)

Note aux Clubs

Il est obligatoire de communiquer par mail, en vous servant de la messagerie officielle xxxxxx@laurafoot.org du club. Les mails personnels ne sont pas pris en compte car de nombreuses correspondances ne précisent pas le nom du club.

Les clubs « en déplacement » sont dans l'obligation de prévenir le club « recevant » en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes pour la bonne organisation du plateau.

Je rappelle qu'il est primordial de prévenir le référent du club accueil, quand vous avez des problèmes d'effectifs...

Retour des documents dans le temps.

Chaque club doit se présenter le jour des plateaux avec une feuille d'effectif, correctement et lisiblement renseignée. Les feuilles des plateaux doivent être entièrement remplies.

Le listing des équipes doit être donné au club recevant le jour du plateau.

U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

○ CALENDRIER :

Samedi 03 juin : Journée 05 - U7 – PLATEAU TRADITIONNEL

○ NOTE AUX CLUBS :

A la lecture des feuilles de match et suite aux échanges avec certains référents, il semblerait qu'il y ait un manque de vigilance et de rigueur sur l'organisation de la pratique U6/U7 (mise en place du jeu d'éveil et respect des lois du jeu, notamment avec la relance protégée). Merci de communiquer massivement auprès de vos parents accompagnateurs pour que le climat des plateaux reste agréable et favorable à l'épanouissement des jeunes.

Les règles du jeu doivent permettre la continuité du jeu et la facilité des remises en jeu (relance protégée, distance des adversaires, interdiction de tacler). Les éducateurs / éducatrices doivent être rigoureux pour observer et faire appliquer les règles. L'auto-arbitrage doit être éducatif et participatif. Il ne s'agit pas d'être simplement spectateur ... Si un éducateur intervient, il est complètement dans son droit et dans ses missions !

○ JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2023 :

Samedi 10 juin : Pratique à 4 vs 4 pour les 2 catégories (U6/U7), à LAISSAUD :

2 créneaux de pratique sur inscriptions (formulaire Google Forms à remplir au mois de mai)

- Le matin : 10H00 – 12H30



- L'après-midi : 14H30 – 17H00

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 29 mai 2023

Championnat Futsal seniors Savoie/ Haute Savoie Pays de Gex

RAPPEL :

Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Divers

Le Président de la ligue AURA, Pascal PARENT et son équipe, le Président du District de Savoie, Didier ANSELME et son équipe, Mr le maire de VALGELON LA ROCHETTE, David ATES avec environ 400 spectateurs ont assisté à la finale de la coupe AURA Futsal Georges VERNET qui a vu la logique victoire de l'Olympique Lyonnais Futsal sur CONDRIEU FC. Dominé dès le début de la rencontre, le FUTSAL CLUB CONDRIEU n'a jamais pesé mais n'a jamais baissé les bras dans cette finale maîtrisée de bout en bout par les joueurs de l'OL qui s'imposent 11 à 1.

Super organisation de l'équipe du Président YSARD. L'association Futsal Rochette Olympique a démontré ses capacités à organiser un événement de cette importance. Bravo à eux.

Le 10^{ème} anniversaire du club est donc doublement bien fêté avec cette finale et l'accession au niveau régional pour l'équipe une.





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du 29 Mai 2023

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD,

Excusée : Ghislaine RAYNAL,

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2023-2024

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS **avant le 15 juin 2023** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023, vous devez vous inscrire via le menu : « Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

FINALE SENIORS

Les Finales seniors féminines et masculines auront lieu le samedi 03 juin 2023 à la :

LA MOTTE-SERVOLEX
COMPLEXE SPORTIF RAOUL VILLOT

13h30
COUPE TROPHEE 73

ENT PORT / BOURGET 1

vs

MONTMELIAN 1



Foot SAVOIE



PV N°627 DU 31 MAI 2023

15h15

COUPE RAFFIN

US PONTOISE 2

vs

MONTMELIAN 2

18h00

COUPE CORTADE

LA RAVOIRE

vs

US PONTOISE 1

Merci aux clubs tirés « RECEVANT » d'amener une tablette pour la FMI

FINALE JEUNES

Les Finales jeunes U15 à 8, U15 et U17 auront lieu le samedi 10 juin 2023 à

ENTRE DEUX GUIERS

STADE ANDRE CHANET

14h00

COUPE U15 A 8

CHAMBOTTE 2

vs

LA ROCHETTE

15h30

COUPE U17 TRONCY

CHAMBERY SAVOIE FOOT

vs

CA MAURIENNE

18h00

COUPE U15 PILLET

CHARTREUSE GUIERS 1

vs

GJ LA SAVOYARDE 1

Merci aux clubs tirés « RECEVANT » d'amener une tablette pour la FMI

RESULTAT FINALE

Félicitations aux clubs vainqueurs des Coupes et Festival



COUPE U13 PIGNIER

FC NIVOLET

COUPE U13 SERALINI

JS CHAMBERY

FESTIVAL U11 CREDIT AGRICOLE

CSF CHAMBERY

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2022-2023



Après la mise en place du carton **Automne c'est maintenant** au tour de la phase **printemps** pour les catégories **U 15 - U 17** ainsi que pour toutes les catégories **séniors**

Chaque club de ces catégories devra remplir son document (**voir lien ci-dessous**) en MAJUSCULE en inscrivant :

« La Catégorie ; La Poule ; le Nom des clubs qui vous ont reçu et de faire les totaux de points »

et le renvoyer au plus tôt au secrétariat du district ou à l'apporter lors de l'Assemblée Générale du 1 Juillet 2023

Email : district@savoie.fff.fr

Attention : il faut noter uniquement les clubs qui vous ont reçu.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/Carton-bleu-vierge-Printemps-2023-1.pdf>

Tous les clubs qui ne renverraient pas ce document correctement rempli et à la date prévue seront automatiquement retirés de ce challenge.

Attention : Ne participeront pas à ce challenge les équipes ayant fait un forfait

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

Mr SPADA Jérôme au 06.76.04.25.57



COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

31 mai 2023

Championnat

sont inscrits :

ST REMY
CŒUR DE SAVOIE
CHARTREUSE GUIERS
ENT PORTCR/LE BOURGET
HAUTE TARENTEISE 2
LA ROCHETTE
CHAUTAGNE
AIGUEBELLE
AIX
ENT GFVD 2
MONTMELIAN

Ententes

GFVD 2 LA BOURBRE/PONT DE BEAUVOISIN/NOVALAISE
ENT PORTUGAIS CHAMBERY CROIX ROUGE ET LE BOURGET DU LAC

Modifications et divers

Rencontre n° 24964295 CHAUTAGNE EF 1 contre FC LA ROCHETTE 1 est programmée le dimanche 4 juin 2023 à 10H00
Rencontre n° 24964311 FC HAUTE TARENTEISE 2 contre USC AIGUEBELLE est programmée le 4 juin 2023 à 12H45 au stade Albert MARTIN à BOURG ST MAURICE

Rencontre n°24964342 CHAUTAGNE EF contre AIX FC se jouera le vendredi 2 juin 2023 à 20H00 sur le terrain de SERRIERE EN CHAUTAGNE

Merci aux deux clubs pour jouer en semaine

Rencontre n° 24964330 US CHARTREUSE GUIERS 1 contre COEUR DE SAVOIE EF 1 Résultat 3 à 3

Manque feuille de match

Rencontre AIGUEBELLE US contre US CHARTREUSE GUIERS Résultat 1 à 0

Manque feuille de match



COMMISSION TECHNIQUE

31 mai 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA



PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.

Certifications 2022 - 2023

- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 13 juin 2023 en soirée

Lieu : ST HELENE SUR ISERE

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)

Julien HAFSAOUI (FC ST MICHEL SP)

Maxime LAMBERT (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 24 mai 2023

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 15 juin 2023 en soirée

Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Souleymane GUEGE (AS MANIVAL)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 mai 2023





COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ 07 84 71 06 82

Membre : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du 29 mai 2023

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82

Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents : MM. René SAILÉ, Patrick JANET

Excusé : M. Jean Marc GUICHARD

RÉSERVES D'AVANT MATCH

Dossier N° 35 :

Match 24782447 NIVOLET FC 2 - CHARTR. GUIERS US 2 seniors D3 / Phase 1 / Poule A du 21/05/2023

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier N° 36 :

Match 25706746 CHAMBERY SPORT 73 – US LA MOTTE SERVOLEX 2 U17 D3 PRINT B du 20/05/2023

DÉCISIONS

Dossier N° 35

Match 24782447 NIVOLET FC 2 - CHARTR. GUIERS US 2 seniors D3 / Phase 1 / Poule A du 21/05/2023

Réclamation du club de CHARTR. GUIERS US 2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué au moins 5 matchs avec une équipe supérieure du club.

Réclamation recevable

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure, l'équipe 2 du NIVOLET FC est en conformité avec l'article 7-2-1 des règlements sportifs du district



Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Confirme le résultat du match :
 NIVOLET FC 2 : 7 buts, 3 pts
 U.S. CHARTREUSE GUIERS 2 : 0 but : 0 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation

Dossier N° 36 :

Match 25706746 CHAMBERY SPORT 73 – US LA MOTTE SERVOLEX 2 U17 D3 PRINT B du 20/05/2023

Réclamation du club de CHAMBERY SPORT 73 en deux parties concernant ;

-1 - la participation de l'ensemble des joueurs de Us la motte Servolex, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 1 joueur ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure

-2 - la qualification et la participation au match d'un ou plusieurs joueurs évoluant en catégorie U14 n'étant pas autorisé par certificat médical à être surclassé en catégorie supérieure

Concernant :

le point numéro 1,
réclamation rejetée non conforme à l'article 7-2-1 des règlements sportifs du district

Point numéro 2,
Après vérification du fichier licences, le club de l'Us la motte Servolex ne présente aucun joueur licencié U14 au cours de ce match.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Confirme le résultat du match :
 CHAMBERY SPORT 73 : 0 but, 1 pt
 US LA MOTTE SERVOLEX 2 : 0 but : 1 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation



COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

Réunion du 29 mai 2023

Compte-rendu audition

Compte-rendu d'audition du 25 mai 2023

Présents : Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Fabien FONTAINE, Hernani SOARES

DOSSIER N°4

Dossier N°4 : Appel du club FC LA ROCHETTE contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre n°24782532 : CA MAURIENNE ST JEAN 2 - FC LA ROCHETTE 1 – SENIORS D3 Poule B du 09/04/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de FC LA ROCHETTE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées par ce dossier,

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Hernani SOARES, n'ayant pas pris part ni aux délibérations ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de FC LA ROCHETTE remet en cause la décision de la Commission des Règlements au motif que sur la FMI il est indiqué que le jour de CAM ST JEAN est entré en jeu lors de la rencontre de l'équipe première du club le 02/04/2023 et qu'il doit être donc considéré comme étant équipier supérieur lors de la rencontre de l'équipe réserve du 09/4/2023.

Considérant que pour prendre sa décision la Commission des règlements s'est basé sur le rapport rédigé par l'arbitre de la rencontre du match de l'équipe première du club le 02/04/2023 qui certifie que le joueur n'a pas pris part à la rencontre et qu'il s'agit d'une erreur de remplissage de la FMI.

Sur ce,



Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission des Règlements
- 2- le club de FC LA ROCHETTE est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

Compte-rendu d'audition du 29 mai 2023

Présents : Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Fabien FONTAINE, Jacky GACHET

DOSSIER N°5

Dossier N°5 : Appel du club du FC CHAMBOTTE contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre n°25816440 : FC CHAMBOTTE 2 – US LA RAVOIRE 1 – Coupe CORTADE du 18/05/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de FC CHAMBOTTE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées pour ce dossier,

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de FC CHAMBOTTE remet en cause la décision de la Commission des Règlements sur la forme car conformément à l'article 20.1.3 des règlements du district de Savoie de Football en cas de réclamation après la rencontre, le club adverse doit en recevoir communication par l'organisme gérant la compétition, et il pourra s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Considérant que le club de FC CHAMBOTTE n'a pas reçu de communication par le district de Savoie de Football à ce sujet.



Considérant que le club de FC CHAMBOTTE remet en cause la décision de la Commission des Règlements sur le fond car il n'y a aucune référence relative aux équipiers supérieurs dans le règlement de la coupe CORTADE et que cela laisse présumer d'une interprétation d'un autre article pour prendre la décision.

Considérant que pour prendre sa décision la Commission des Règlements s'est basé sur l'article 11 des règlements de la coupe CORTADE puisqu'il s'agit d'un cas non prévu par le règlement de la dite coupe, que cette commission s'est donc référée aux règlements généraux de la FFF et son article 167.2 qui traite du joueur qui ne peut pas participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure ayant joué en équipe supérieure lors de la dernière rencontre officielle du club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour.

Sur ce,

Considérant qu'en n'envoyant pas une communication au club du FC CHAMBOTTE suite à la réclamation d'après match formulée par l'US LA RAVOIRE, la Commission des Règlements du district n'a pas respecté l'article 20.1.3 des règlements du district de Savoie de Football ce qui constitue un vice de procédure sur la forme.

Considérant que dans le cas de ce vice de procédure, la commission d'appel peut décider de le purger et par conséquent, la décision prise par la présente commission se substitue entièrement à la décision de la commission de première instance.

Considérant que la Commission d'Appel décide de purger le vice de procédure,

Dès lors,

Considérant la réclamation d'après-match du club de l'US LA RAVOIRE concernant la participation d'un joueur de FC CHAMBOTTE, ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le jour de la rencontre de l'équipe inférieure.

Considérant que le règlement de la coupe CORTADE du district de Savoie de Football ne fait pas mention de ce point de règlement, il y a lieu d'utiliser l'article 11 du dit règlement et de se référer à un autre règlement en l'espèce celui des règlements généraux de la FFF pour prendre une décision.

Considérant l'article 167.2 des règlements généraux de la FFF qui dit qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure ayant joué en équipe supérieure lors de la dernière rencontre officielle du club, celle-ci ne jouant pas ce jour, l'équipe du FC CHAMBOTTE est en infraction avec le dit article.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide de :

1. purger le vice de procédure sur la forme de la Commission des règlements en première instance,

Considérant que la réclamation du club de l'US LA RAVOIRE concernant la participation d'un joueur de FC CHAMBOTTE, ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, est recevable.

Considérant qu'après vérification de la feuille du dernier match l'équipe supérieure (FC CHAMBOTTE 1 - ETS FOISSAT du 14/05/2023), l'équipe 2 du FC CHAMBOTTE est en infraction avec l'article 167.2 des règlements sportifs de la FFF.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

2. Match perdu par pénalité au FC CHAMBOTTE 2,
3. Qualifie le club de l'US LA RAVOIRE pour le tour suivant
4. Remboursement des frais d'appel par FC CHAMBOTTE d'un montant de 80 euros.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.



La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

DOSSIER N°6

Dossier N°6 : Appel du club USGM LA BATHIE contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre n°24782576 : USGM LA BATHIE 1 – US LA RAVOIRE 2 - SENIORS D3 Poule B du 14/05/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de USGM LA BATHIE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées pour ce dossier

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de USGM LA BATHIE remet en cause la décision de la Commission des Règlements au motif que même s'il s'agit d'une réclamation d'après match, il est anormal que le club USGM LA BATHIE ne récupère pas le gain du match car cela fausse le championnat.

Considérant que pour prendre sa décision la Commission des règlements s'est basé sur l'article 187 1) alinéa 6 des règlements généraux de la FFF qui dit qu'en cas de réclamation d'après match et d'une infraction constatée, le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

Sur ce,

Considérant que la Commission des Règlements a fait une bonne application de l'article 187 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission des Règlements
- 2- le club de USGM LA BATHIE est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

25 mai 2023

Compte rendu

Compte rendu d'audition du 25 mai 2023

Dossier N°8 : Appel du club du GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°25706733 : GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE 1 – FC CHAMBOTTE 1 - U17 D3 poule B du 01/04/2023

Objet : Sanction 5 matchs fermes à l'encontre de 5 joueurs du GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE. Amende de 5 x 45 €.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), J. LATHUILE, L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET et B. CAMUS

En présence des personnes convoquées,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant la remise en cause de la décision de la Commission de Discipline par le club de GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE aux motifs qu'il s'agissait d'un regroupement de jeunes plus qu'une bousculade, que les joueurs ont pris conscience qu'il ne fallait pas faire ce genre de choses sur le terrain, que la collation d'après match en présence des 2 équipes s'est très bien déroulée,

Considérant également que les joueurs ayant fait dégénérer la rencontre se sont excusés, que l'ensemble des joueurs fautifs ont reconnu leur erreur en se dénonçant lors de l'audition de la Commission de Discipline et donc que la sanction de 5 matchs fermes par joueur paraît excessive.

Considérant que le club du FC CHAMBOTTE corrobore les propos du club de GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE,

Considérant que l'arbitre central de la rencontre est absent de cette audition bien qu'il ait été convoqué.



Considérant l'absence d'un représentant de la Commission de Discipline qui a traité le dossier.

Sur ce,

Considérant suite aux propos des 2 clubs présents qu'il n'y a eu aucun coup porté, qu'il s'agissait d'une échauffourée entre des joueurs de la catégorie U17,

Considérant que l'arbitre de la rencontre n'a sanctionné aucun joueur, que ces derniers ont après le match, participé tous ensemble à la collation sans d'autres incidents et que les joueurs fautifs se sont excusés,

Considérant que la sanction prise en 1ère instance est trop élevée au regard de l'audition des personnes présentes et en l'absence d'autres éléments,

Considérant qu'il convient de sanctionner les joueurs fautifs mais en réduisant la sanction prise en 1ère instance,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- d'annuler la sanction de 5 matchs fermes prises à l'encontre des 5 joueurs du GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE et des 5 joueurs du FC CHAMBOTTE et de prononcer la sanction de 2 matchs fermes à l'encontre des 10 intéressés. Amendes maintenues de 45 euros par joueur, date d'effet le 08 mai 2023.

2- que le club de GROUPEMENT JEUNE DE L'ÉPINE n'est pas redevable des Frais de dossier d'appel.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 29 mai 2023

La CDA

Présent : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,

Excusé : Mr Luc ALIX

ACCOMPAGNEMENT – CONTROLE ARBITRE

-M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Nathan DE NARDI (J S C) du 07 mai 2023

DESIGNATIONS ARBITRE – COUPE DE SAVOIE SENIORS



Complexe Sportif RAOUL VILLOT
73290 - MOTTE SERVOLEX
Le 03 juin 2023



PV N°627 DU 31 MAI 2023

Coupe FEMININE Trophée 73 (13h30)

- Arbitre : M. Sauveur MICALLEF (indépendant)
- Arbitre Assistant 1 : M. Mohamed ACHALHI (J S C)
- Arbitre Assistant 2 : M. Bilal CHAFAI (MERCURY)

Coupe RAFFIN (15h15)

- Arbitre : M. Rémi LEFEBVRE (HAUTE COMBE)
- Arbitre Assistant 1 : M. Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS)
- Arbitre Assistant 2 : M. Guillaume JACQUES (LA MOTTE SERVOLEX)

Coupe CORTADE (18h00)

- Arbitre : M. Corentin FOUGERARD (CSF)
- Arbitre Assistant 1 : Madame Laurine MEUNIER (CA YENNE)
- Arbitre Assistant 2 : M. Laurent CABY (MONTMELIAN)

DESIGNATIONS ARBITRE – COUPE DE SAVOIE JEUNES



Stade André CHANET
38380 – ENTRE DEUX GUIERS
Le 10 juin 2023

Coupe U 15 à 8 (14h00)

- Arbitre : M. Ugo POINTET (MERCURY)
- Arbitre Assistant 1: M. Emeric HALADJIAN (J S C)
- Arbitre Assistant 2 : M. Ismael HAMADI (CHARTREUSE GUIERS)

Coupe TRONCY - U17 (15h30)

- Arbitre : Melle Ninon MOUSSELARD (UGINE)
- Arbitre Assistant 1 : Nicolas MASSEBOEUF(MERCURY)
- Arbitre Assistant 2 : M. Zakarya SAYAH (U O ALBERTVILLE)

Coupe PILLET - U15 (18h00)

- Arbitre : M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE)
- Arbitre Assistant 1 : M. Mateo PAINDAVOINE (U S PONTOISE)
- Arbitre Assistant 2 : M. Timothée DONNEAUD (C S F)

PREPARATION THEORIQUE EXAMEN LIGUE - ARBITRE

Prochaine date, Module préparation examen Ligue :
Le vendredi 02 juin 2023 à 19h00
Au District de Football de SAVOIE
Maison des SPORTS
90 Rue HENRI OREILLER
73000 CHAMBERY



Vous allez recevoir dans les prochains jours, votre dossier de renouvellement de licence « Arbitre »

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible (**délaï de rigueur fixé 15 août 2023**). **Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « foot clubs ».**

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue. Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2023, délai de rigueur.**

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, en plus vous ne serez pas désigné.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES DE DISTRICT – SAISON 2023 / 2024



Les arbitres de toutes catégories sont convoqués le samedi 09 septembre 2023, de 8h00 à 13h00

Définition de la matinée :

- 08h00 (rendez-vous au stade, pour les tests physiques TAISA)
- 10h30 Assemblée Générale des Arbitres
- 13h00 Fin de réunion

Mesdames et Messieurs les Arbitres, merci bien noter cette date

Rappel Assemblée Générale OBLIGATOIRE

DATES A RETENIR

- Lundi 05 juin 2023 : Réunion de CDA
- Lundi 12 juin 2023 : Réunion de CDA
- Vendredi 23 juin 2023 : Réunion Regroupement des Arbitres stagiaires (Saison 2022-2023)
- Jeudi 15 juin 2023 : Réunion Plènière de CDA
- Lundi 19 juin 2023 : Réunion de CDA
- Lundi 26 juin 2023 : Réunion de CDA



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 29 mai 2023

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE
- Francis MOREL BIRON

CONDOLÉANCES

Suite au décès de Georges CAPRETTI (ancien membre de commission de discipline), les membres de la Commission de discipline, présentent à sa famille toute leurs sincères condoléances

COURRIERS

Arbitre M DENIZ :

Suite à votre courrier reçu le 25 mai 2023, la commission de discipline vous répond que vos écrits sont arrivés après le traitement de vos sanctions. Votre courrier est hors délai.

M SEBTI :

Suite à votre mail en date du 26 mai 2023, la commission de discipline vous répond : le dossier a été traité et jugé en temps et en heure. Votre demande n'est plus du ressort de la commission de discipline étant donné que le club de l'US LA RAVOIRE a fait appel.

DEMANDES AUX CLUBS

Club de l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE :

Suite aux incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Cadets U17 D2 Print, entre AS MONT JOVET BOZEL et AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, du samedi 27 mai 2023, rapportés par l'arbitre officiel de la rencontre et le référent arbitre club de l'AS MONT JOVET BOZEL, la commission de discipline vous demande de bien vouloir faire parvenir un rapport au plus tard le lundi 5 juin 2023 à midi.

Club de l'AS MONT JOVET BOZEL :

Suite aux incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Cadets U17 D2 Print, entre AS MONT JOVET BOZEL et AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, du samedi 27 mai 2023, rapportés par l'arbitre officiel de la rencontre et le référent arbitre club de l'AS MONT JOVET BOZEL, la commission de discipline vous demande de bien vouloir faire parvenir un rapport au plus tard le lundi 5 juin 2023 à midi.



IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

INFORMATIONS

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline et Appel Disciplinaire du 29/05/2023 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
29/05/2023	D1	Entraîneur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	21/05/2023	3 MF dont Auto	22/05/2023
29/05/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	21/05/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	22/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	20/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D4	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	20/05/2023	Auto suff pas rap arbit+1MF par révoc sursis ou IF	21/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	20/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023



29/05/2023	D1	Joueur	COGNIN SP.	21/05/2023	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	22/05/2023
29/05/2023	D1	Joueur	COGNIN SP.	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	20/05/2023	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	21/05/2023
29/05/2023	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D3	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D3	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	21/05/2023	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	22/05/2023
29/05/2023	D4	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	21/05/2023	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	22/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	20/05/2023	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	29/05/2023
29/05/2023	D1	Joueur	MONTMELIAN A.	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	21/05/2023	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	22/05/2023
29/05/2023	MINIMES U15 D2 PRINT	Joueur	U.S. DOMESSIN	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S. DOMESSIN	20/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S. DOMESSIN	20/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	21/05/2023	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	22/05/2023
29/05/2023	D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	21/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/06/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes + sursis	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes + sursis	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes + 1 match ferme par révoc surci	08/05/2023
29/05/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	01/04/2023	CA-2 matchs fermes	08/05/2023

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Sommes dues
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Manifestation « Tournoi FUTNET » à BARBERAZ
- Manifestation « Tournoi U11 » à ST LAURENT DU PONT

